

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 septembre 2011

CP 11/09-09

L'an deux mil onze, le 26 septembre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Premier Vice-Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Cambon, Massip, Moignard, Albert, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou ;

Excusés ayant donné procuration de vote : MM. Baylet, Gonzalez et Quéreilhac.

**AMENAGEMENT DES ROUTES DEPARTEMENTALES
RD 115 et RD 813
DEVOLUTION DES MARCHES**

Dans le cadre du programme d'entretien des routes départementales, des consultations, selon la procédure adaptée, ont été lancées auprès des entreprises de travaux publics en vue de conclure des marchés concernant les RD 115 et RD 813.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 29 août 2011, a examiné les offres déposées dans les formes et délais requis ; les prix proposés figurent dans les procès verbaux présentés.

Elle a décidé d'attribuer les marchés tels que présentés aux entreprises qui proposent la meilleure offre en fonction des critères d'attribution pondérés suivants, pour la RD 115 : prix des prestations 90 % et délai d'exécution 10 % et pour la RD 813 : prix des prestations 100%.

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 29 août 2011,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département l'ensemble des marchés d'aménagement des routes départementales RD 115 et RD 813 avec les entreprises et pour les montants suivants :

RD 115 – PR 10+848 à 11+248 (Tunnel de SAINT ANTONIN)

Renouvellement de la couche de roulement – SAINT ANTONIN NOBLE VAL

Montant : 71 515,00 € HT

Délai d'exécution : 1 semaine

Attributaire : Société EIFFAGE Travaux Publics Sud-Ouest (82)

RD 813 – PR 10+600 à 14+780 – Renouvellement de la couche de roulement

FINHAN - MONTECH

Montant : 334 494,40 € HT

Délai d'exécution : 4 semaines

Attributaire : Société SACER ATLANTIQUE (31)

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance éventuels.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,